

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 42
Séance du vendredi 28 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 02
	Absents : 04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne PISTORESI RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CORONA Jean, LUIGGI Laure, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 juillet 2023

Date d'exécution : 31 juillet 2023

Date d'affichage : 03 août 2023

OBJET : Réfection de l'éclairage public – Modification du plan de financement

Le président rappelle que par délibération N° 2022-30 en date du 25 mai 2022, le conseil municipal approuvait le principe de l'opération de rénovation de l'éclairage public pour un coût de 720 358, 75 € HT € ainsi que le plan de financement de cette opération qui s'établissait comme suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
AUE/CDC	13, 33 %	96 000,00 €
AUE (Financement AMO)	4, 00 %	25 200, 00 €
Cadre de compensation EDF	22, 51 %	162 175, 00 €
ETAT (DSIL)	40, 16 %	292 912, 00 €
Commune	20, 00 %	144 071, 75 €
TOTAL	100, 00 %	720 358, 75 €

Il expose au conseil que le 15 février 2023, les services de l'Etat ont informé la commune que la demande d'aide financière qui leur a été adressée le 16 juin 2022 serait prioritairement examinée dans le cadre du fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert » et que dans le cadre de l'instruction de ce dossier, menée conjointement par la Direction Départementale des Territoires, pour l'Etat et par l'agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE), pour la Collectivité de Corse, il convenait de présenter un nouveau plan de financement.

Le président soumet à l'approbation du conseil municipal le nouveau plan de financement présenté ci-après qui distingue d'une part, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour 36 000, 00 € HT et les dépenses se rapportant aux travaux pour 684 358,75 € HT, d'autre part.


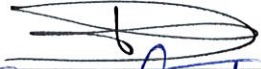
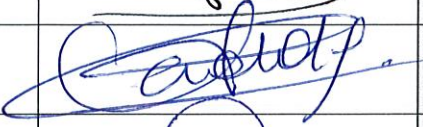










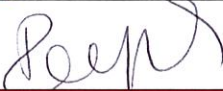

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR AMO (HT)		
Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
AUE CDC	70, 00 %	25 200, 00 €
Autofinancement	30, 00 %	10 800, 00 €
TOTAL	100, 00 %	36 000, 00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR TRAVAUX (HT)		
Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
AUE CDC	14, 03 %	96 000, 00 €
Agir Plus EDF	23, 70 %	162 175, 00 €
ETAT	42, 27 %	289 312, 00 €
Autofinancement	20, 00 %	136 871, 75 €
TOTAL	100, 00 %	684 358, 75 €

* * * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la proposition du maire et d'entériner le nouveau plan de financement de l'opération de rénovation de l'éclairage public tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2023 – 42 : Réfection de l'éclairage public – Modification du plan de financement

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon-PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,


Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

